

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 21 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 20 juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BEZEAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : MASSE Julien qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.
 TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à GONCALVES Régine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Choix d'entreprises pour l'entretien voirie.

Monsieur le Maire présente les deux offres qu'il a reçues pour l'entretien de la voirie 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, comme chaque année, prévoit l'entretien de la voirie dans plusieurs secteurs (Route de Bel Air et Chemin de la Crête).

Monsieur le Maire présente les devis pour les différents secteurs demandés.

Monsieur le Maire propose de retenir un seul secteur : Route de Bel Air, qui avait été écarté en 2024, car le cumul des deux secteurs dépasse l'enveloppe budgétaire prévue et de l'attribuer à l'entreprise la mieux-disante.

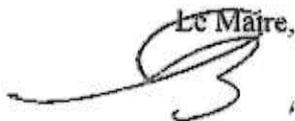
L'entreprise COLAS est retenue pour le secteur « Route de Bel Air » pour un montant de 46659,90 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de confier le marché précité à l'entreprise COLAS pour un montant de 46659,90 euros HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,



Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,



Date de publication sur le site internet : 01 JUIL. 2025